



Succession familiale suite décès de mes frères

Par **BOUVET BRIGITTE**, le **29/07/2017** à **15:37**

Mes 2 frères sont décédés. J'ai encore mes parents, mais quand ils seront décédés, est-ce que la succession des biens me revient entièrement ou y-a-t'il la part de mes frères qui revient à mes neveux et nièces ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

Par **Visiteur**, le **30/07/2017** à **00:14**

Bonjour,

Vous êtes héritière en ligne directe, avec vos frères.

Ceux ci sont décédés, la ligne directe existe toujours et va de vos parents aux petits enfants qui représenteront leur père défunt.

Les frères et soeurs sont des collatéraux et ne sont pas prioritaires sur la ligne directe.